

# L'ÉCHO DE SALLÉS DE BARBEZIEUX

BULLETIN D'INFORMATION GRATUIT

NOTRE ÉGLISE A PRIS UN COUP DE JEUNE

## SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE
- LES ASSOCIATIONS
- LES PROJETS
- L'INFO MUNICIPALE
- LE TELETHON 2002
- LA FRAIRIE 2002
- LE BUDGET

VOTRE REVUE MUNICIPALE  
A CHANGÉ DE LOOK

## SUCCES POUR LA GYM'S

Le Club de gym de Salles de Barbezieux a participé au Challenge annuel des associations de gym volontaire à Puymoyen le 17 avril (+ de 200 participants).

Nous avons remporté la coupe et le trophée, nous remercions notre animatrice qui nous a conduits à ce succès. A nous de recevoir l'année prochaine pour remettre en jeu la coupe et comme nous le souhaitons dans le gymnase du L.P.A.

G.R



LE GROUPE DES ANCIENS ET ANCIENNES DE SALLES

# Le mot du maire

**N**ous inaugurons avec ce numéro, la nouvelle présentation de votre bulletin municipal. Avec l'été, il prend un peu de couleur pour rendre votre lecture plus agréable. D'autres choses bougent sans forcément se montrer au grand jour, c'est le cas du passage à la taxe professionnelle unique pour la communauté de communes, de la mise en place du zonage d'assainissement, des travaux communaux et de l'inauguration tant attendue du gymnase de la Communauté 3B construit à côté du LEPA et qui va profiter aux diverses associations de la commune.

Beau succès pour l'association de gym, au concours départementale de Gym volontaire qui cette année s'est déroulé à Puymoyen. En remportant le trophée et la coupe, placés à l'honneur dans la mairie, les 75 adhérents et adhérentes prouvent leur dynamisme. Ce dynamisme est insufflé par Marie-Claude, l'animatrice sans qui rien ne serait possible.

L'exposition des artistes de la commune présentée lors de la randonnée a séduit les randonneurs et les visiteurs. Nous avons découvert de nombreux talents cachés, qui ne cherchent qu'à partager leur passion.

L'année scolaire s'est terminée pour les enfants de notre école par une semaine en classe patrimoine à Lessac dans le nord Charente. L'ouverture d'une quatrième classe en début d'année a permis aux enfants de profiter de meilleures conditions d'enseignement. Pour l'année prochaine, le maintien de cette structure passe par l'inscription de nouveaux enfants. Les parents désirant découvrir, visiter ou avoir plus d'informations sur les équipements et les animations du regroupement scolaire Saint-Hilaire, Saint-Bonnet, Salles, seront les bienvenue.

Peuvent se faire connaître aussi tout ceux qui auraient en leur possession de vieux écrits ou de vieilles photos se rattachant à l'histoire de la commune, retracant la vie à la campagne ou des tâches quotidiennes d'autrefois. Ces trésors vous seront empruntés une journée, le temps de les scanner ou photocopier, dans le but de monter une future exposition.

Ce qui fait partie des rituels de l'été, c'est notre fête, le 20 et 21 juillet. Le comité des fêtes propose pour le plaisir de tous les habitants de Salles un nouveau thème et un programme toujours plus copieux, sur 2 jours.

Bonne lecture et bon été à tous.

Jean Louis NAU



# CONSEIL MUNICIPAL

12 JANVIER 2002 :

Travaux d'école primaire : toiture  
- devis estimatif : 15.400 euros : projet adopté  
Désignation d'un délégué en charge des questions de défense.

8 FEVRIER 2002 :

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet NATURA 2000. Le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de préserver le patrimoine, cependant il donne un avis défavorable, le projet est rejeté. Il considère que ce projet intègre pour la majorité un espace privé dont il ne possède pas la maîtrise.

15 MARS 2002 :

Mr le Maire donne lecture du compte administratif pour l'exercice 2001 (voir annexe de Mr le Maire).

12 AVRIL 2002 :

Le Directeur de l'école propose un projet pédagogique pour l'acquisition d'un matériel informatique. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable.

Étude du comptage de la circulation devant la mairie.  
Proposition d'une action pour le téléthon 2002.

31 MAI 2002 :

Devis de voirie, montant des travaux : 11.375,80 euros // 13.605,46 euros TTC  
Le devis est accepté.

Indemnités du maire et de ses adjoints : Après délibération le Conseil Municipal décide : le maintien de l'indemnité du Maire à 17% de l'indice brut mensuel 1015. L'augmentation de l'indemnité des adjoints à 4% de cet indice.

Préparation des élections Législatives des 9 et 16 juin 2002.

DECES : M. PUYBAEAU

NAISSANCES : BROTREAUD Lucas né le 29/03/2002

## INFORMATIONS

SECRETARIAT DE MAIRIE.  
LUNDIS ET JEUDIS DE 14 heures à 19 heures.

### QUELQUES DATES A RETENIR

31 Janvier	date limite de dépôt des dossiers irrigation.
31 Janvier	prime compensatrice ovine.
20 Mars	1 ere session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
30 Mars au 15 Juin	Dépôt des dossiers - aide au maintien du troupeau de la vache allaitante
17 Juin	2ème session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
30 Août <i>juillet</i>	Date limite de dépôt des déclarations stock de vin.
2 Septembre	3 eme session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
25 Novembre	Date limite de dépôt des déclarations totales vin.
31 Décembre	Date limite des inscriptions sur les listes électorales.
Campagne 2002	Dossier prime à l'abattage des bovins (4 demandes par an maximum pour 2 bovins minimum par demande).

# BUDGET COMMUNAL

## bil des principaux postes du budget communal 2002

En Francs

### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales	263 879	Produits des services	809 41
Charges personnel	383 114	Impôts et taxes	450 012
Charges de gestion	221 875	Dotation de l'état	678 904
Intérêts d'emprunts	298 92	Revenus d'immeuble	355 55
Amortissement	142 3	Produits exceptionnels	990
Virement investissement	140 934	Transfert de charges	302 56
<b>TOTAL</b>	<b>104 111 7</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127 665 8</b>
<b>Excès de fonctionnement</b>	<b>235 541</b>		

### Investissement

Dépenses		Recettes	
Prêts capital rembours	87061	Virement fonctionne	140934
Immobilisations	63309	Dotation de l'état	117805
Voirie	140705	Compense TVA	43494
Constructions	13251	Emprunts assimilés	670
		Amortissement	1423
<b>TOTAL</b>	<b>304326</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304326</b>

## *Les travaux en cours*

Plusieurs fois annoncée dans le bulletin communal, la restauration du crépi de l'église est enfin réalisée par Gérard VALLAUD, de même que la mise à neuf du système d'eau pluviale par Jean Claude VIALLE. Le retard est dû au montage du dossier et surtout aux demandes de subventions assez difficiles à obtenir (18 % du Conseil Général). Le coût du chantier s'élève à 50000 € TTC.

La voirie, avec pose de bordures dans le virage des Chauvins sur la route n°1 et entretiens divers par l'entreprise BOUCHET, prend du retard pour le goudron qui doit être réalisé par l'entreprise SCOPTA actuellement surchargée.

L'école voit son préau amélioré avec un plafond en lambris, un sol en carrelage, la pose d'un linoléum dans la classe et la réfection de la toiture.

Le mois d'août verra la mise en place de massifs devant la mairie. C'est la première étape de l'aménagement du bourg dont une première esquisse est consultable à la mairie. Ce projet nous est proposé par monsieur ROMAN, architecte du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) auquel la mairie adhère et cotise.

Changement d'habitude avec le déplacement de la benne à verre à côté du bâtiment de stockage sur le parking.

Si vous avez des besoins pour améliorer votre environnement public n'hésitez pas à nous en faire-part, le conseil municipal se fera un devoir de trouver et de mettre en place une solution suivant les moyens de la commune.

# ORDURES MENAGERES

Une nouvelle politique de gestion des déchets s'est mise en place avec la loi de 1992, complétant celle de 1975, dite la loi d'élimination des déchets et de récupération des matériaux.

La loi du 13 juillet 1992 prévoyait la mise en œuvre de schémas départementaux pour la maîtrise de la gestion et de l'élimination des déchets avec cinq objectifs qui devaient être atteints au 1<sup>er</sup> juillet 2002.

1. La fin des décharges réservées aux seuls déchets ultimes (ceux qui ne sont pas susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques actuelles)

Cela concerne la mise aux normes des anciennes décharges, l'élimination des décharges sauvages mais aussi la mise aux normes des incinérateurs.

2. La prévention ou la réduction des déchets (en moyenne 450 kg par habitant et par an)

L'objectif était d'atteindre moins de 1 kg par jour et par habitant. Le nouveau mot d'ordre lancé par le ministre de l'environnement est 10% de déchets en moins sur dix ans.

3. La limitation du transport des déchets en distance et en volume par l'établissement de plans départementaux

4. La valorisation des déchets

Par le tri sélectif ce qui permet une valorisation par le recyclage (dans le domaine des emballages, etc...), la valorisation organique (compostage).

5. L'information du public

Cette loi demande beaucoup d'investissements et de moyens.

Le premier objectif de cette loi sera bientôt atteint. Les dépôts sauvages n'existent plus, les déchets sont tous récupérés et les installations de traitement ont été ou vont être mises aux normes dans un avenir proche.

Le deuxième objectif est un échec car au lieu d'une baisse, la production de déchets progresse de 1.3% par an. C'est un échec avant tout de la politique de prévention des déchets effectuée à la source, dès la conception et la fabrication des produits, évitant le sur emballage. Les industriels ne réduisant pas les emballages et ne limitant pas les publicités qui encombrent nos boîtes à lettres.

Le troisième objectif a donné naissance en 1995 au plan départemental d'élimination des déchets. Pour le mettre en application un Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente a été créé en 1997. Il assure la gestion des déchetteries, la collecte sélective et la réhabilitation des décharges.

Le quatrième point avec l'ouverture de déchetteries (32 en Charente); le développement de points-recyclage ; l'implantation de colonnes à verre et à papier ; la mécanisation de la collecte des déchets avec la distribution de sacs jaunes dans chaque foyer pour le recyclage est engagée avec un succès mitigé

La poubelle la plus courante, d'après l'ADEME est constituée de :

30% de déchets organiques

25% de papier, carton, journaux, magazines et prospectus

13% de verre

11% de plastiques

4% de métaux

17% de déchets divers non classables

soit 30% d'ordures compostables et 50% de recyclables. Or le compte n'y est pas. Le compostage ne représente que 7% du total et le recyclage 12%.

Nous n'avons pas atteint tous les objectifs prévus dans la loi de 1992 mais beaucoup a été fait et il faut continuer. La croissance sans fin des volumes reste un problème, le tonnage actuel de 25 milliards de tonnes ne cesse de progresser. Les prévisions les plus alarmistes prévoit une croissance forte du coût du traitement, à savoir presque le double en dix ans. Il faut une prise de conscience des usagers car au final c'est lui qui paye. Par l'information des citoyens, par des actions pédagogiques dans les écoles, par l'incitation des industriels à réduire les emballages, par l'utilisation des matériaux recyclés ou recyclables et plein de petites actions complémentaires nous permettrons d'obtenir une meilleure protection de l'environnement à un coût acceptable par les contribuables. La réussite dépend de l'attitude des habitants et repose sur leur seule bonne volonté. Cela passe par une réduction des déchets, par une collecte sélective et un tri rigoureux de la part des habitants. Le tri sélectif est la solution la plus utile écologiquement et économiquement.

L'action de chaque citoyen sera un pas pour un environnement moins pollué et avec un coût plus facilement maîtrisable.

Bien évidemment il n'est pas simple de faire rentrer dans nos maisons trois ou quatre poubelles différentes, d'expliquer que le tri sélectif n'est pas une contrainte insurmontable, mais plutôt un geste du quotidien, comme bien d'autres. Alors si chacun y met du sien, c'est tout le monde qui y gagnera.

#### Le tri sélectif et notre quotidien :

Sur la commune de Salles 2 bennes à verres sont à votre disposition (une au LPA et l'autre en face de la mairie sur le parking, à coté du bâtiment de stockage).

La collecte sélective permet de séparer les emballages ménagers à recycler des autres déchets. Les boîtes métalliques, les bouteilles et flacons plastiques, les briques alimentaires, les cartons d'emballage et les journaux-magazines doivent être déposés non plus dans la poubelle traditionnelle mais dans un sac translucide jaune prévu à cet effet (suivant vos besoins des sacs sont disponible à la mairie)

Chacun peut se rendre à la déchetterie de Barbezieux et déposer gratuitement tout ce qui ne rentre pas dans nos poubelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature. En 2001, la déchetterie de Barbezieux a permis de recycler et de valoriser 2012 tonnes de déchets.

Un succès encourageant qui vient alléger les 11000 tonnes de déchets annuels (pour 88 communes) entreposés au centre d'enfouissement de Poullignac. Pour la mise aux normes de cette décharge, des travaux ont été engagés depuis 1999, pour un coût de 10 242 000 francs TTC. Ils concernent en une couverture imperméable de l'ancienne zone de dépôt (4 hectares) afin de réduire la production de liquide s'écoulant de la décharge suite à l'infiltration des précipitations et par un réseau de collecte et de traitement de ce liquide, et en une récupération du biogaz produit par la décomposition de la matière organique, brûlé à une température de 1200°C.



# TPU

## La Taxe Professionnelle Unique (TPU)

La communauté de communes des 3B a été créée en 1995. Son but est de développer différents projets et actions communs à tout le territoire. Pour cela elle s'organise en commissions (économique, tourisme, habitat-environnement, équipements, social) et prend diverses compétences aux communes dont le service incendie et les ordures ménagères. Jusqu'à présent pour se financer, elle prélevait l'impôt sur les quatre taxes (TH : taxe d'habitation, TFB : taxe foncière bâti, TFNB : taxe foncière non bâti, TP : taxe professionnelle), qui avait été compensé par une diminution des impôts communaux pour les communes qui en faisait le choix, ce qui fut le cas pour Salles en 1996.

Après 6 ans d'existence, croyant à l'utilité de la communauté, les délégués communautaires ont choisi de passer en Taxe Professionnelle Unique. Ce passage en TPU développera une solidarité de développement économique et social et permettra d'harmoniser les taux de taxes professionnelles sur tout le territoire. Le changement de fiscalité de la communauté de communes, qui ne percevra plus d'impôts payés par les ménages (TH, TFB, TFNB) mais uniquement la taxe professionnelle versée par les entreprises, ne changera rien pour le contribuable. Cette nouvelle fiscalité permettra d'améliorer ses finances par une incitation au passage à la TPU apportée par l'état sous forme d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée (soit 175 F par habitant au lieu de 125 F).

Le conseil municipal précédent, lors de la création de la C3B en 1995 et du fait que celle-ci devait lever un impôt pour son fonctionnement, a choisi de baisser ses taxes du même montant pour que le contribuable de la commune n'ait pas à subir une augmentation.

Aujourd'hui avec le passage à la taxe professionnelle unique, la commune transfert son produit de taxe professionnelle à la C3B et récupère les taux ménages soit la taxe habitation, foncier bâti et foncier non-bâti perçu par la C3B. Ce jeu d'écriture augmente les taux communaux mais pas l'addition des impôts du contribuable de Salles si ce n'est les bases qui évoluent sur décision de l'état tous les ans d'environ 1,5% à 2%.

Les taux communaux sont stables depuis 12 ans et nous veillerons à ne pas les augmenter malgré des charges en perpétuelle augmentation.

2002	Bases d'imposition €	Avant le passage en TPU		Après le passage en TPU	
		Taux communaux	Taux communautaire	Taux communaux	Taux communautaire
Taxe d'habitation	220700	6,10 %	+ 1,43 %	= 7,53 %	0
Taxe foncière bâti	131200	9,59 %	3,08 %	12,67 %	0
Taxe foncière non bâti	32800	27,88 %	7,87 %	35,75 %	0
Taxe professionnelle	117826	11,22 %	0	0	13,57 %



# ASSAINISSEMENT

Les communes ont transféré leurs compétences en matière d'assainissement à la communauté de commune des 3B qui a créé un service public d'assainissement et recruté un technicien pour assurer le suivi des installations d'assainissement non collectif.

Vous pouvez donc vous adresser à

M. manuel BOIS  
Mairie de Condéon  
16360 Condéon  
Tél : 05 45 78 16 53

Rôle du technicien chargé de l'assainissement :

- ✓ Instruire les demandes d'assainissement non collectif (Permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, réhabilitation d'assainissement)
- ✓ Contrôler la réalisation des installations neuves.
- ✓ Aider les communes à l'élaboration du zonage d'assainissement.
- ✓ Mettre en place un programme de contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
- ✓ Conseiller les usagers dans le domaine de l'assainissement.

De par la loi sur l'eau de janvier 1992, les communes ou leurs groupements ont l'obligation de délimiter des zones d'assainissement collectif et non collectif.

Pour déterminer ces différentes zones, une étude a été réalisée en 1998 par le cabinet Saunier-techna et servira de base à des propositions soumises à une enquête publique de zonage d'assainissement qui sera lancée vers septembre 2002.

Cette enquête permettra de définir une carte des zones à assainissement collectif et d'autres à assainissement individuel. Chacun est concerné par cette enquête car elle déterminera votre situation à venir avec un coût pour chacun.

L'assainissement collectif ou individuel sera déterminé par des contraintes de surface, de densité d'habitation, de proximité d'un captage d'eau potable (fontaine chaude), par la vérification de l'aptitude des sols à l'infiltration, de la sensibilité du milieu et de l'aspect financier de chaque solution.

## TELETHON

La municipalité de Salles de Barbezieux, organise en fin d'année, ( le 7 Décembre 2002 ), une journée en faveur des myopathes, sous l'égide de la Société du Téléthon. Cet acte de générosité peut et doit s'accompagner du soutien des habitants de notre commune, ainsi que de toutes les bonnes volontés même extérieures à Salles. A l'occasion de notre frairie annuelle un jeu sera organisé afin de récolter des fonds. Nous invitons cordialement toutes personnes à nous rejoindre, plus nombreux nous serons, plus la journée du 7 Décembre sera réussie. Les détails de cette action de générosité seront communiqués dans les jours qui viennent. Le Conseil Municipal reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

# LES 20 ET 21 JUILLET 2002 FETE GRATUITE A SALLES.

CETTE ANNEE LA FRAIRIE DE SALLES EST TOURNEE VERS LA FORET  
PROGRAMME DES FESTIVITES SUR DEUX JOURNEES.

## SAMEDI 20 JUILLET :



- 9 h - Ouverture de la frairie
- Démonstration du travail du bois toute la journée
- Exposition permanente et marche du terroir
- 11 h - Mini conférence sur la culture du Peuplier
- 12 h — Vin d'Honneur
- 12 h 45 — Bœuf bourguignon produits du terroir
- 15 h — Courses de vélos organisée par l'U.F.O.L.E.P  
( 200 participants )
- 18 h — Remise des prix
- 19 h- Apéritif



## DIMANCHE 21 JUILLET :



- 9 h - Ouverture de la frairie
- 11 h - Messe en plein air ( si le temps le permet )
- 12 h — Apéritif offert par la commune de salles
- 13 h — Génisse a la broche ( sous Tivoli )
- 16 h — Animation surprise
- 19 h — Clôture de la frairie .



TOUTE LA JOURNEE VOUS POURREZ ADMIRER LES SCIEURS DE BOIS , LES SCULPTEURS DE SOUCHES, LE DEBARDAGE, LES TOURNEURS, LES TONNELIERS, etc...

LE TRADITIONNEL MARCHE DU TERROIR VOUS ACCUEILLERA.

( HUITRES, MOULES, MELONS )

EXPOSITION ARTISANALE—JEUX POUR LES PETITS ET LES GRANDS  
MANEGES—CONFISERIES - BUVETTES

## Un jambon à gagner toute les heures!

JEUX ORGANISE PAR LA COMMUNE DE SALLES POUR LE TELETHON 2002. (Voir encadré intérieur.)

Animation sur les deux jours par MARTINE GALLAIS

SONNORISE PAR AVI BARBEZIEUX ET VST PH. LAYRAULT

Tel : 05.45.78.38.00

# L'histoire de Salles de Barbezieux au siècle dernier

## Le conseil de fabrique fin.

**2** décembre 1906. « L'an du Seigneur 1906, » le 2 décembre, le conseil de fabrique dûment convoqué par ordre de Monseigneur l'Évêque, en session extraordinaire s'est réuni au presbytère, sous la présidence de Monsieur Ferdinand Chauvin.

Entaient présents, MM Goffreteau curé, Bimboire, Nivet, Ravard, Bouvarel, Monsieur Chevrou, maire, légitimement empêché, n'a pu assister au commencement de la réunion.

Attendu que les instructions reçues de Monseigneur l'Évêque enjoignant à tous les conseils de fabrique du diocèse de se réunir avant le 11 décembre et de régler leurs comptes définitifs et d'en envoyer copie à l'Évêché avant cette date, ces conseils étant dissous par suite de la loi de séparation votée le 9 décembre 1905.

Le conseil, après en avoir délibéré, arrête les recettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année jusqu'à ce jour, à la somme de 205frs30 et les dépenses à la somme de 241frs35, d'où il résulte un déficit de 36frs05. Ce déficit est causé par le non paiement de la part de la commune, de la somme de 80frs due en exécution du testament de Melle Adèle Grassin léguant à la commune le presbytère actuel, à charge pour la dite commune d'y loger un prêtre catholique et de payer annuellement la somme de 80frs.

Ce déficit est cause que les sommes dues à Mr le curé, à Mr Ravard, chanteur, et à Mr Rousseau, sacristain, n'ont pu être intégralement soldées. Le conseil a fait une déduction de 16frs pour le chanteur, 10frs50 pour le sacristain et de 9frs55 pour Mr le curé. La fabrique demeure donc redevable de ces sommes aux intéressés.

Les membres soussignés de la fabrique de Salles de Barbezieux au moment où expirent leurs devoirs, et pour clore leurs délibérations, déclarent que : serviteurs dévoués de l'Église, ils veulent le rester toujours malgré les temps et événements ; que pleinement soumis aux ordres du Souverain Pontife et de Monseigneur l'Évêque son représentant dans le diocèse, ils approuvent et blâment tout ce qui est approuvé et blâmé par eux, déclarant vouloir vivre et mourir en chrétiens fidèles et dévoués malgré la persécution dont l'Église est l'objet.

« Vive Dieu ! Vive l'Église, Vive Pie X. »

Signé Goffreraud Curé.

Pour clore cette relation de la fin des conseils de fabrique, voici l'extrait de la réunion du conseil municipal de Salles du 14 février 1907 à 2h du soir.

« Le conseil municipal de la commune de Salles, dûment convoqué par Mr le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de Mr Chevrou, maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Etaient présents : MM Bimboire, Chaillou, Ravard, Joré, Carle, Glémet, Jullien, Chauvin et Rousseau.

Mr Rousseau est élu secrétaire.

Mr le Maire soumet au conseil la liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite, a savoir.....

Mr le Maire soumet au Conseil une demande de Mr le percepteur de Challignac relative aux jours de recettes à la mairie de Salles.....

Mr le Maire communique au Conseil une demande de Mr Audebert demeurant chez Boizon.....

Pour se conformer à la loi du 2 janvier 1907, Mr le Maire appelle l'attention du Conseil sur la question relative à l'attribution de jouissance de l'Église de la commune.

Le Conseil, après avoir examiné très attentivement cette question décide à l'unanimité que la jouissance gratuite de l'église paroissiale de Salles affectée au culte catholique et les objets mobiliers la garnissant qui se trouvent énumérés à l'inventaire fait à la date du 20 novembre 1906, sera attribuée pour une durée de dix huit ans à Mr l'Abbé Goffreteau ( Maurice ) desservant actuel de cette paroisse et à ses successeurs qui auront été (reconnus) nommés par l'Évêque diocésain.

Suite ➔

LE CONSEIL DE FABRIQUE. ( SUITE )

Mr le Maire soumet au Conseil la question de la location du presbytère.

Le Conseil, considérant :

1° que le presbytère a été donné à la commune de Salles de Barbezieux par testament de Melle Grassin (Marie Adèle), en date du 8 février 1850, aux conditions expresses qu'il servira de logement exclusif à perpétuité à un prêtre catholique et que la commune devra, en outre, payer annuellement une somme de quatre vingt francs qui sera consacrée aux besoins de l'église et du presbytère.

2° Attendu que pour se conformer à cette dernière clause le Conseil a voté au budget de 1907 un crédit de quatre vingt francs qui n'a pas été alloué par Mr le Préfet de la Charente, ce qui empêche la commune de dépenser cette somme de quatre vingt francs de la façon qu'elle était tenue de le faire ;

3° Attendu que la valeur locative du presbytère n'est que de cinquante francs et que cette somme se trouve de beaucoup inférieure à celle que le testament de Melle Grassin impose à la commune de verser ;

4° Attendu que la commune en acceptant ce legs par délibération du Conseil Municipal du 11 août 1856 approuvée par Mr le Préfet, en a accepté en même temps les charges et conditions et qu'elle veut tenir, dans la mesure du possible ses engagements et respecter les clauses de la donation librement acceptée, Le Conseil après un long et sérieux examen de la question décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de faire payer le loyer à Mr le curé de la paroisse de Salles de Barbezieux, et autorise conséquemment le Maire à laisser gratuitement à la disposition de ce dernier le presbytère qu'il occupe depuis longtemps déjà.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits et ont les membres présents signé après lecture. »

N.B. L'inventaire du 20 novembre 1906, n'a pas été retrouvé à Salles. Il en existe un exemplaire au diocèse. Éventuellement revoir l'historique de la préparation de la loi de séparation des Églises et de l'Etat du 9 décembre 1905 dans l'Écho de Salles n° 10 de juillet 2000.

R.P



# LES FIEFS NOBLES DE LA PAROISSE DE SALLS

## Chapitre II : Le Fief de la Couronne.

Les origines de ce fief remonterait au XIII<sup>e</sup> et dépendrait de l'abbaye Notre-Dame de la Couronne près d'Angoulême. Le premier titulaire connu serait Elie de Pile en 1236 dignitaire de ce domaine appartenant aux Templiers. « Corona salis, domus inter aquas » ( Couronne de Salles, maison entre les eaux ) le Beau et le Condéon.

Le fief restera propriété de l'ordre du Temple jusqu'en 1312 date à laquelle il fut démantelé par Philippe le Bel. Vient une longue période au cours de laquelle on perd la trace des seigneurs de ce fief.

Nous retrouvons en 1748 Pierre Moizan, né en 1724, marié en 1748 avec Jeanne Thilhard de St Bonnet, propriétaire de ce domaine.

En 1764, Pierre Moizan pour la prise de la Couronne est tenu à redevance au seigneur de Barbezieux en tant que vassal de ce dernier.

En 1769, Pierre Moizan est syndic de la paroisse de Salles ( c'est à dire maire sous l'ancien régime ) comme propriétaire du fief consistant en : « maison noble, bâtiments, domaines et propriétés situés tant en paroisse de Salles qu'en celle de St Bonnet et en rentes agricoles et nobles, ainsi que dans la paroisse de St Seurin, le dit Moizan est tenu a foi et hommage au seigneur de Barbezieux, sous le devoir d'un couteau de table garni en argent ».

Pierre Moizan décède le 11 novembre 1788 et inhumé en l'église de Salles.

De son mariage naquirent 7 enfants : 5 filles et 2 garçons : Pierre-Mathias né en 1763 ( sera maire de Salles de 1800 à 1812 )

Jean qui sera en 1810 médecin à Barbezieux.

Pierre-Mathias Moizan fut donc après la Révolution, maire de la commune de Salles du 1<sup>er</sup> septembre 1800 jusqu'à sa mort le 13 septembre 1812.

Il est intéressant de découvrir sa tombe dans notre cimetière autour de l'église. Cette ancienne tombe porte cette inscription « Priez Dieu pour lui ! Union Fraternelle » et au-dessous sont sculptées deux mains enlacées puis il est gravé « ci-gît Pierre-Mathias Moizan maire de cette commune né en 1763. »

Le domaine de la Couronne passera ensuite à la famille de François-Auguste Drilhon, banquier né en 1795. Il sera maire de Salles du 23 septembre 1870 jusqu'en 1874.

François-Auguste aura deux fils nés de son mariage avec une demoiselle Thihard née en 1792, décédée en 1856.

Le deuxième fils né en 1818 décède en 1841 bien jeune pour succéder à son père.

Le premier fils Paul-Amable né en 1815 décède en 1845. Sur sa tombe, une curieuse épitaphe : « Instruit il vécut dans la solitude . Priez pour lui. »

François-Auguste Drilhon meurt en 1880 sans personne pour lui succéder sur ce fief.

- 1857 le domaine par acte de mariage devient propriété de Madame Jaulin veuve d'un avoué de Barbezieux.

-- En 1905 la propriété se partage entre deux sœurs.

-- En 1917 Madame veuve Texier héritière de Madame Jaulin possède ce domaine.

-- 1935 Monsieur Ferdinand Gendraineau achète la propriété de cette Madame Texier.

Depuis cette date le fief de la Couronne appartient aux descendants de Ferdinand Gendraineau, les actuels propriétaires Monsieur et Madame Albert Gendraineau.

Avec la permission de ces derniers, vous pourrez admirer un superbe pigeonnier du XVIII<sup>e</sup> siècle attestant du droit de Fuye accordé aux seigneurs.

Autre curiosité, le cimetière privé de la famille Drilhon, avec les tombes de François-Auguste et de sa femme née en 1712, décédée en 1856, et les tombes de ses deux fils.

Je tiens à remercier pour leur amabilité Monsieur et Madame Gendraineau qui m'ont permis, grâce à leurs archives, de compléter la liste des propriétaires du fief de la Couronne au cours des siècles.

# Les mystères de l'église

## Les mystères de l'église

Sa construction, d'après l'abbé Michon, remonterait au XII<sup>e</sup> Siècle. Peut-être victime des guerres de religion au XVI<sup>e</sup> S, et sans doute mal entretenue, elle menaçait ruines et fut reconstruite en 1747. Sa rénovation extérieure actuelle a (re)mis à jour une sculpture oubliée, sur un contrefort du clocher, et permis la découverte d'une tête en pierre sculptée, placée dans un trou du mur sud de la nef.

Ces découvertes suscitent un nouvel intérêt pour cet édifice. Mais il se pose plus de questions qu'il n'y a de réponses. Sans doute n'y a-t-il jamais eu de Mystères joués sur son parvis au Moyen Age, mais de nombreux mystères subsistent, qu'il serait intéressant d'élucider :

- Quelles étaient sa forme et ses dimensions initiales ?
- Pourquoi la nef est-elle asymétrique ?
- Que représentent les sculptures découvertes, et où était la tête ?
- L'église a-t-elle dès le départ été vouée à St Jacques ?
- Pourquoi les marches du clocher construit en 1747 sont-elles si usées ?
- Était-elle peinte à l'intérieur avant le plâtrage ?
- Qui sont les auteurs des 3 toiles peintes, que représentent ces peintures, quelles sont leurs dates d'exécution, qui les a achetées ou offertes ? ? ?
- Y-a-t-il des tombes à l'intérieur ?
- Comment était située la cloche précédente ?
- Y-a-t-il un souterrain ?
- Et combien d'autres questions qui vont apparaître au fur et à mesure des recherches !



# TRUCS ET ASTUCES

## Trucs et Astuces de Marie Claude

## Imprimer sur tissu

### Dans la boîte à outils :

punaises ou du scotch, tampon, tissu, linge, fer à repasser, papier absorbant.

1. Commencez par préparer votre tissu : lavez-le, repassez-le pour aplanir les plis, tendez-le avec des punaises ou du scotch.
2. Encrez à chaque fois votre tampon afin que la peinture soit bien répartie si vous désirez une impression homogène.
3. Laissez sécher.
4. Réglez la température de votre fer en fonction du type de tissu.
5. Repassez plusieurs fois les motifs sur l'envers, la partie peinte en contact avec du papier absorbant.
6. Retournez sur l'endroit.
7. Protégez le dessin avec un linge propre et repassez rapidement. Votre décor résistera au lavage jusqu'à 60°.



## DES VISITEURS TRES ATTENTIFS



## CHRISTOPHE CHAILLOU

Les Mains agiles de Salles se sont retrouvées le 19 mai à la Mairie pour vous montrer leur savoir faire.

Dans notre commune de Salles il y a certainement d'autres mains agiles qui n'osent se faire connaître ! Aimeriez-vous échanger vos talents ? Une idée à faire partager ? Nous rejoindre pour éventuellement une autre exposition ? Le journal nous transmettra vos idées , n'hésitez pas !

M-C T

# LES ACTIVITES



LA RANDONNEE DU 19 MAI A RASSEMBLE  
PLUS DE 180 MARCHEURS ET AUTRES ADEPTES  
DU VTT. GROS SUCCES.



L'EQUIPE DES « MAINS AGILES » DEVANT LEURS  
CREATIONS ARTISANALES.



L'EQUIPE DE FOOT SAISON 2001/2002



UN EXEMPLE DES TRAVAUX REALISES PAR NOS  
« MAINS AGILES »

La vie associative et le bénévolat sont des activités qui rendent de grands services à la vie de nos communes, grandes ou petites. Le don de soi pour animer ou organiser une fête peut parfois ressembler à un parcours jalonné de pièges ! Il est préférable souvent d'ignorer ces embûches et de se concentrer sur la tâche à accomplir. J'admire ces gens qui malgré les difficultés continuent d'avancer sans rien dire, et comme, un sacerdoce travaillent à l'intérêt général. Certains de mes amis, que je ne nommerais pas ici, font partie de ces gens découragés. On ne peut leur « jeter la pierre », mais doit-on pour autant les encourager à continuer dans cette direction ? J'ose espérer que dans les temps qui courent, ils reviendront vers leur vocation première, qui est de participer à la vie de la société dans laquelle ils vivent ! Ces mots ne sont ni provocations, ni appels, sans démagogie aucune, mais seulement quelques mots pour leur dire qu'ils nous manquent ! Amis bénévoles merci et à bientôt. La rédaction de l'Écho.

## ONT PARTICIPE A LA REALISATION DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE : Jean Louis NAU. Jean Claude BOZZINI. Murielle LENEVEU.

LES BENEVOLES SYMPAS : Sylvie NAU. Michelle MAGUIS. Annie Feldingut-Pluyaud. Stéphane FEUILLET. Roland PLUYAUD. Marie Claude TIJOUX. Gisèle RENAUDET.